



Conditions générales de location

1. Le contrat de location concerne les gîtes La Vallée et Le Verger, situés à Neuvic-Entier, France, avec tout leur mobilier et équipements.
Le contrat est conclu avec la société SARL Le Veau Vert, partie bailleuresse.
2. Lors de la réservation, un acompte de 50 % du montant total du loyer est exigé.
Le solde doit être réglé au plus tard 6 semaines avant l'arrivée.
Si la période de location débute dans les 6 semaines, le montant total doit être payé immédiatement. La réservation devient définitive dès réception du premier acompte.
3. Jusqu'à 6 semaines avant le début du séjour, le locataire peut annuler sa réservation en cas de nécessité urgente. L'acompte sert alors à couvrir les frais engagés. En cas d'annulation tardive, aucun remboursement ne sera effectué. Si un autre locataire est trouvé pour la même période, le montant de la location sera remboursé, déduction faite de 5 % de frais. Il est donc recommandé de souscrire une assurance annulation.
Des conditions différentes s'appliquent aux séjours de plus de 3 semaines.
4. En cas de non-paiement dans les délais, le bailleur est en droit d'annuler la réservation, sans que le locataire soit libéré de son obligation de paiement.
5. Le bailleur ne peut annuler le contrat qu'en cas de force majeure dûment constatée.
Dans ce cas, une restitution intégrale des sommes versées aura lieu.
6. Pour chaque réservation, une caution de 250 € est demandée.
Elle est remboursée dans un délai de 3 jours après la restitution du logement en bon état.
7. Conformément à la réglementation municipale, une taxe de séjour est due pour les adultes (à partir de 18 ans).
8. La période de location commence le jour d'arrivée à 16h00 et se termine le jour du départ à 10h00, sauf accord contraire.
9. Le locataire est responsable de tout dommage causé au logement ou à ses équipements, quelle qu'en soit la cause, sauf s'il prouve que le dommage n'est pas dû à sa négligence, à sa faute ou à celle de toute personne placée sous sa responsabilité.
10. Tout dommage ou dysfonctionnement doit être signalé immédiatement au bailleur.
Si le montant de la caution est insuffisant, la différence doit être réglée avant le départ.
11. Le locataire est responsable de son entourage et des personnes qui l'accompagnent.
12. Le locataire doit éviter toute nuisance envers autrui et suivre les instructions du bailleur.
Un comportement inapproprié peut entraîner l'expulsion sans remboursement du loyer.
13. Le bailleur n'est pas responsable des dommages ou blessures subis par le locataire, quelle qu'en soit la cause. Il n'est pas non plus responsable de la perte, du vol ou de la détérioration des biens du locataire. L'assurance de ces risques n'est pas comprise dans le prix de location.

- Il est recommandé de souscrire avant le départ les assurances nécessaires.
14. Les animaux domestiques ne sont acceptés qu'avec autorisation préalable et moyennant un supplément.
 15. Fumer à l'intérieur du logement est strictement interdit.
 16. Le locataire ne peut héberger plus de personnes que le nombre convenu au contrat.
 17. Le locataire s'engage à occuper et à restituer le logement correctement.
Avant le départ, il doit veiller à ce que:
 - les ordures ménagères soient dans un sac fermé et les déchets recyclables (plastique, verre, papier) déposés dans les conteneurs prévus à cet effet ;
 - aucune vaisselle sale ne reste sur place ;
 - le réfrigérateur soit vidé ;
 - le logement soit rangé.Tout manquement pourra entraîner une facturation supplémentaire.
 18. En cas de non-respect de l'une de ses obligations entraînant des mesures judiciaires ou extrajudiciaires, le locataire supportera tous les frais en résultant, y compris les honoraires juridiques du bailleur.

Informations générales importantes

Le Veau Vert est situé dans la campagne française.

La vie ici peut différer de ce à quoi l'on est habitué : par exemple, une couverture mobile limitée, peu de bornes de recharge pour voitures électriques, ou encore la présence d'animaux et d'insectes que l'on peut voir ou entendre.

Nous ne pouvons être tenus responsables de ces éléments.

Les deux gîtes sont confortablement équipés pour un séjour agréable.

Les consommables (nourriture, boissons, café/thé, bois de cheminée, etc.) ne sont pas inclus dans le prix de location.

Le locataire doit s'en charger lui-même.

Nous fournissons cependant du papier toilette, des produits de nettoyage et de vaisselle, adaptés au système de fosse septique existant.

À votre arrivée, vous trouverez une petite attention de bienvenue : du sucre, du thé, quelques capsules Nespresso et une bouteille d'eau, ainsi qu'une première réserve de bois de cheminée (du bois supplémentaire est disponible sur place, avec supplément).

Pour plus d'informations sur l'inventaire, les équipements et ce qui est inclus dans le prix, consultez notre site : www.levreauvert.com/aanbod, rubrique La Vallée et Le Verger.

Le Veau Vert dispose également d'une piscine commune (10 m²) avec nage à contre-courant et terrasse ensoleillée équipée de transats et d'un grand canapé.

La piscine est ouverte de mai à octobre, de 9h00 à 19h00.

Elle n'est pas chauffée, mais atteint une température agréable en été.

Elle est prévue pour un usage normal, et non pour les plongeurs ou jeux brusques.

Nous vous remercions d'en tenir compte.

De plus, en raison des restrictions d'eau fréquentes en été, nous demandons un usage responsable de l'eau.